

Situation de la peine de mort et de son abolition dans le monde, deux gros plans sur les ÉTATS-UNIS et la CHINE, les DATES D'ABOLITION de la peine capitale...> p. 2

Découvrez l'essentiel du programme du 2<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT, les partenaires et le bulletin d'inscription...> p. 3 et 4

Au Canada et partout dans le monde, ils soutiennent la préparation de « Montréal 2004 » et sont des acteurs engagés contre la peine de mort. ENTRETIENS et PORTRAITS...> p. 5 et 6

Ensemble contre la peine de mort

ECPM Canada

c/o Droits et Démocratie

1001, bld. de Maisonneuve est, bureau 1100

Montréal, Québec H2L 4P9

Tél. : +514 864-6389 ou +514 522-4560

Fax : +514 873-7488

Internet : www.montreal2004.org

ECPM France

5, rue primative 75013 Paris France

Siret : 4335031400013 • NAF : 913E

Tél. : 01 47 07 61 60 • Fax : 01 47 07 65 10

e-mail : ecpm@abolition-ecpm.org

Internet : www.abolition-ecpm.org



PRI

40, rue du Château d'Eau

F 75010 Paris - France

Tél. : 00 33 1 48 03 90 05

Fax : 00 33 1 48 03 90 20

Emore@penalreform.org

Maquette : Olivier Déchaud

Coordination éditoriale : Emmanuel Maistre

Contributions : Elsonore Morel • Priscilla Fournier • Zora Ait El Machkouri • Christelle Pangrazzi • Olivia Marsaud • Céline Bretel

Credits photos : ECPM • Amnesty International • Sénat Belge • PPI • Samuel Bollendorf (L'œil public) page 2

n° 6 • juin 2004

Directeur de la publication : Michel Taube

Maquette : Olivier Déchaud

Coordination éditoriale : Emmanuel Maistre

Contributions : Elsonore Morel • Priscilla Fournier • Zora Ait El Machkouri • Christelle Pangrazzi • Olivia Marsaud • Céline Bretel

Credits photos : ECPM • Amnesty International • Sénat Belge • PPI • Samuel Bollendorf (L'œil public) page 2

# Journal de l'abolition

avec LE DEVOIR

L'actualité internationale des droits de l'homme et de l'abolition de la peine de mort

## ÉDITORIAL

Du 6 au 9 octobre 2004, Montréal accueille le 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort : débats et tables rondes, concerts, expositions, marche pacifique, témoignages de condamnés à mort et de familles de victimes, Forum étudiant, espace pédagogique et interactif seront ouverts au public pour créer un événement populaire et international.

« Montréal 2004 » est organisé entre autres, par Ensemble contre la peine de mort et Penal Reform International, en partenariat avec le Ministère des Relations Internationales du Québec, le ministère des affaires étrangères du Canada, le programme Canada - France 2004, Droits et démocratie, le Barreau du Québec, la Centrale Syndicale du Québec, l'Institut d'Études Internationales de l'UQAM de Montréal, l'université de Sherbrooke, Culture Montréal, Amnesty International et de nombreux autres acteurs québécois, canadiens et internationaux... Réservez vos dates! La mise à mort « légale » d'un détenu, en Chine, en Arabie saoudite, en Iran, au Liban, aux États-Unis ou à Cuba, est notre affaire à tous. Participer à « Montréal 2004 », c'est s'informer tout en soutenant le mouvement de l'abolition. Parce que chaque année de nouveaux pays abolissent, parce que des progrès sont notables chez nos amis des États-Unis, parce que les Canadiens savent promouvoir les principes de justice et de dignité humaine dans le monde, ensemble faisons de Montréal la capitale mondiale des droits de la personne.

Publié avec le soutien du journal *Le Devoir*, le *Journal de l'abolition* vous propose un premier aperçu du Congrès de Montréal et de ses enjeux. N'hésitez pas à vous inscrire. Bonne lecture!



Michel Taube  
Président d'ECPM



Ahmed Othmani  
Président de PRI

MONTREAL 2004.org

Ensemble contre la peine de mort

2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort

6 au 9 octobre 2004  
montreal2004@abolition-ecpm.org  
www.montreal2004.org

## Une journée PRESQUE ORDINAIRE à Huntsville (Texas)

Témoignage de **Farley C. Matchett** condamné à mort (États-Unis)

« Pendant mes 10 ans dans le couloir de la mort, j'ai vu l'État du Texas tuer 260 hommes et 2 femmes. Cela n'est pas plus facile avec le temps. On ne s'habitue pas » Farley Matchett attend son exécution dans le couloir de la mort texan depuis 1993.

**C'est le mercredi 11 février 2004. A 3h15 du matin.** je me réveille et réponds au gardien que je ne veux pas de petit-déjeuner. Il disparaît derrière la porte de ma cellule. Je me lève, me brosse les dents, lave mon visage. Puis je fais mon lit. Une tasse de café en main, la radio enfin tue, j'ouvre ma Bible. Lorsque j'ai terminé ma lecture des écritures, je m'agenouille et prie. Prières pratiquement tous les jours identiques : pour la santé, la force, l'endurance, pour ma fille, ma femme, ma famille, mes amis... Mais aujourd'hui j'ajoute une prière supplémentaire à celle sur ma situation légale : une prière spéciale pour que les avocats de mon ami Edward Lagrone parviennent à lui

épargner la chambre d'exécution. Alors, je me prépare à manger et commence à écrire des lettres. **A 9 heures,** je convaincs le gardien de m'autoriser une « récréation » (une heure) dans la section « death watch » afin de parler à Edward. Dans la cour, Edward et moi nous mettons à rire et à plaisanter comme si de rien n'était. Le gardien m'accorde une heure supplémentaire et nous continuons. Mon temps écoulé, le gardien m'autorise à rester devant sa cellule. Il colle ses doigts à travers les grilles. Nous nous touchons. Un moment de solidarité. Je ne parviens à lui dire qu'une chose : « sois fort ». Il me dit de faire la même chose et d'accepter la volonté de Dieu. Je suppose que

nous voyons tous les deux la douleur dans nos yeux. Je retourne à ma cellule et regarde la pendule... Il est 11 heures 25. De ma fenêtre je peux voir la zone d'embarquement des détenus, à environ 30 mètres. Je suis tendu et quand le gardien m'apporte mon déjeuner, je le refuse. Je fais les cents pas dans ma cellule en écoutant la radio, mes yeux rivés sur la pendule. **A 11 heures 50,** le camion de transport de détenus se gare... Mon ami sort la démarche hésitante. Des entraves fixées aux chevilles, des chaînes autour de la taille et des menottes aux poignets. Les gardiens sont partout. La tension est forte. Edward regarde en direction de ma

fenêtre, avant de disparaître dans le camion. Les portes se referment, et le camion démarre immédiatement. Lorsqu'il passe à la hauteur de ma fenêtre, je brandis un point serré. Pendant les 7 heures suivantes, je lutte pour tuer le temps sans y parvenir. Je ressens chaque tic-tac de la pendule. **A 16 heures,** mon estomac me lance et ma tête semble exploser. Je prends des comprimés d'antiacide et d'aspirine... Je continue ma marche. **A 16 heures 30** le gardien demande si je veux manger. Je lui réponds non. Les jours d'exécution, je refuse toujours le repas du soir par acte de solidarité. **A 17 heures 30** je visualise la scène comme si j'y étais... lui au téléphone avec sa famille et son avo-

cat. **A 18 heures,** tout le poids du monde semble peser sur mes épaules... Je m'allonge. Dans une vingtaine de minutes, mon ami depuis 1994 sera libre. **A 18 heures 50,** la station de radio de Huntsville annonce l'exécution. Un autre camarade est parti et ma seule consolation est de savoir qu'il est véritablement libre. Il faut maintenant que j'essaie de me reposer car demain c'est Bobby qui part. Bobby Nopkins vivait dans la même cellule que moi à l'unité d'Ellis du temps où le couloir de la mort était situé là-bas. Il travaillait dans l'usine de vêtements alors que j'étais...> p. 2 dans une section

# TOUR DU MONDE de la peine de mort

## Les dates d'abolition

- 1786 Grand Duché de Toscane
- 1848 Saint Marin
- 1863 Venezuela
- 1867 Portugal
- 1870 Pays-Bas
- 1877 Costa-Rica
- 1903 Panama\*
- 1905 Norvège\*
- 1906 Équateur
- 1907 Uruguay
- 1910 Colombie
- 1921 Suède
- 1928 Islande
- 1933 Danemark
- 1937 Mexique
- 1942 Suisse
- 1947 Italie
- 1949 Finlande
- 1949 Allemagne
- 1950 Autriche
- 1954 Israël
- 1956 Honduras
- 1961 Nouvelle-Zélande
- 1962 Monaco
- 1965 Îles Cook\*
- 1966 République Dominicaine
- 1966 Îles Salomon
- 1969 Vatican
- 1971 Malte
- 1973 Royaume-Uni
- 1976 Seychelles\*
- 1976 Canada
- 1978 Tuvatu\*
- 1978 Espagne
- 1979 Pérou
- 1979 Nicaragua
- 1979 Micronésie\*
- 1979 Luxembourg
- 1979 Kiribati\*
- 1979 Fidji
- 1979 Brésil
- 1980 Vanuatu\*
- 1980 Palau\*
- 1981 France
- 1981 Cap-Vert
- 1983 Salvador
- 1983 Chypre
- 1984 Australie
- 1984 Argentine
- 1986 Îles Marshall\*
- 1987 Liechtenstein
- 1987 Haïti\*
- 1989 Slovaquie
- 1989 Roumanie
- 1989 Cameroun
- 1990 Slovaquie
- 1990 Sao-Tomé et Príncipe
- 1990 Rep. Tchèque
- 1990 Népal\*
- 1990 Namibie
- 1990 Mozambique
- 1990 Irlande
- 1990 Hongrie
- 1990 Croatie
- 1990 Andorre
- 1991 Macédoine\*
- 1992 Paraguay
- 1992 Angola
- 1993 Guinée-Bissau
- 1993 Grèce
- 1995 Moldavie
- 1995 Maurice
- 1995 Djibouti
- 1995 Afrique du Sud
- 1996 Belgique
- 1997 Pologne
- 1997 Géorgie
- 1997 Bosnie-Herzégovine
- 1997 Bolivie
- 1998 Lituanie
- 1998 Estonie
- 1998 Bulgarie
- 1998 Azerbaïdjan
- 1999 Turkménistan
- 1999 Timor Oriental\*
- 1999 Lettonie
- 1999 Albanie
- 1999 Ukraine
- 2000 Cote d'Ivoire
- 2001 Chili
- 2001 Rép. Fédérale de Yougoslavie
- 2002 Turquie
- 2003 Arménie
- 2004 Bhoutan
- 2004 Samoa

\* Indépendance

Céline Bretel

*La planète est divisée en deux: les pays qui ont aboli la peine capitale ou ont renoncé à la pratiquer et ceux qui continuent à exécuter des condamnés à mort. Tour d'horizon de la peine de mort et de son abolition...*



L'abolition de la peine de mort est devenue une revendication internationale. Elle n'est pourtant qu'une conquête récente de l'histoire. En 1786, le Grand Duché de Toscane fut le premier État souverain à voter l'abolition. En 1945, seuls treize États en avaient fait autant, principalement en Amérique latine et en Europe du Nord. Amnesty International a intégré cette revendication dans son mandat en 1975. Le premier traité international qui condamne la peine capitale date seulement de 1989 et le Protocole 2 du Pacte des droits civils et politiques des Nations unies. Preuve de cette histoire fragile: aucun grand philosophe (à part des juristes comme Beccaria ou des utilitaristes comme Hume), n'a élaboré de philosophie de l'abolition, même parmi les humanistes comme Kant. A ce jour, 78 États ont aboli la peine capitale pour tous les crimes en temps de paix, dont le Chili en 2001, la République fédérale de Yougoslavie et la Turquie en 2002, l'Arménie en 2003, le Bhoutan et les Îles Samoa cette année. Avec la vingtaine de pays qui, depuis plus de dix ans, ont

renoncé à appliquer la peine de mort (le Sénégal, la Tunisie, le Kenya, Madagascar...), c'est une majorité d'États qui, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, n'exécutent plus de condamnés à mort. L'Europe, à l'exception de la Biélorussie, s'est délivrée de la peine capitale, et les pays membres du Conseil de l'Europe s'engagent même à y renoncer en temps de guerre. En revanche, 66 pays ont condamné à mort en 2003 (sources Amnesty International), 34 d'entre eux ont procédé à des exécutions en 2002, tuant au total 4 078 personnes recensées. Chine, Arabie Saoudite, Iran exécutent plus de 1 000 personnes chaque année.

### Régimes autoritaires

La peine de mort reste dans le monde et a disparu de toutes les démocraties comme sanction pénale, à l'exception, bien entendu, des États-Unis et, on le sait moins, du Japon. En devenant la prérogative des régimes autoritaires, la peine de mort apparaît enfin pour ce qu'elle est véritablement: un abus de la prétendue raison d'État exercée par l'autorité judiciaire

contre le droit de vie de tout individu, une violation des droits de la personne, un traitement cruel, inhumain et dégradant, enfin une peine vaine, cruelle et non dissuasive. Dans le monde arabo-musulman et en Asie, elle y est une arme politique en même temps que la réponse culturelle apportée aux crimes, sur fond religieux légitimant. Le tout dans la plus grande discrimination: la peine de mort frappe avant tout les plus faibles, personnes sans ressources pour se défendre, étrangers, femmes. L'Arabie Saoudite illustre ce faisceau d'éléments: ce pays a étendu le champ d'application de la peine capitale à des infractions comme l'apostasie (le reniement de la foi musulmane), le trafic de drogue, la sodomie et la « sorcellerie ». Le régime s'appuie sur son interprétation rigoriste de l'Islam pour justifier l'augmentation du nombre d'exécutions depuis 1980. 48 personnes, dont 20 de nationalité étrangère, ont été publiquement décapitées - ou tuées par balle pour les femmes - en 2002, à l'issue de procès sommaires et après avoir été torturées. Dans ce pays la peine de mort

frappe principalement des ressortissants étrangers de condition modeste (Philippines, Sri-Lankais...) et des femmes, alors que, pour les crimes commis par des Saoudiens de milieu aisé, des arrangements entre familles sont généralement trouvés.

### Démocraties: « Not in our name »

Dans les démocraties, la peine de mort est devenue une question de société majeure. Dans certains pays, un consensus culturel et politique traverse toute la société: c'est le cas des pays scandinaves, de l'Italie, pays le plus abolitionniste d'Europe, ou encore de l'Espagne dont nul dirigeant n'a demandé le rétablissement de la peine de mort après les odieux attentats de mars 2004. Dans d'autres, elle y est considérée comme une question d'opinion et de convictions profondes de chacun: pour l'abolir, le Canada en 1976 et la France en 1981 ont procédé à un vote libre dans leurs Parlements respectifs.

Là où la peine de mort est devenue un débat public, son procès a toujours conduit à son abolition: c'est pourquoi aux États-Unis comme au Japon, le plus urgent (et difficile) est de lever l'indifférence et le désintérêt des leaders d'opinion et du plus grand nombre. Au Japon, un silence de plomb étouffe la question. Ce pays a exécuté deux condamnés par pendaison en 2002, et, à la fin de 2003, 110 personnes attendaient leur exécution dans les prisons japonaises, dans des conditions de détention intolérables. Les condamnés ignorent totalement, jusqu'au dernier moment, et souvent pendant des décennies d'attente, la date de leur exécution et vivent un isolement total dans une cellule de cinq mètres carrés, privés de tout confort et surveillés en permanence. Leurs moindres mouvements sont strictement limités, leurs communications avec l'extérieur réduites et censurées, les tentatives de suicide nombreuses. Lorsqu'ils sont libérés après des décennies d'emprisonnement, une fois leur innocence prouvée (comme ce fut le cas pour Sakae Menda après 34 ans passés dans les couloirs de la mort), l'État japonais ne leur présente même pas d'excuses.

### Justice internationale

Depuis le 11 septembre 2001, la peine de mort est devenue une question politique internationale qui oppose les États. On assiste à une radicalisation des positions des partisans de la peine de mort: à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, une résolution est votée contre la peine de mort depuis 1997 mais une soixantaine d'États s'en dissocient formellement depuis trois ans. Pour juger les

terroristes, des condamnations à mort se multiplient dans les pays musulmans (en Indonésie, au Maroc en 2003). Les États-Unis se préparent à juger de nombreux prévenus arrêtés après le 11 septembre, dont les détenus de Guantanamo. De nombreux États abolitionnistes sont confrontés à des demandes d'extradition de leurs ressortissants, impliqués dans des attentats terroristes, vers des pays où ils encourraient la peine capitale.

Et pourtant, c'est dans la confrontation à l'horreur et aux plus barbares des crimes que sont apparues les raisons d'abolir la peine capitale: les pays européens ont commencé à l'abolir aux lendemains de deux guerres mondiales; le Cambodge, qui a lui aussi connu un génocide, est l'un des seuls États asiatiques abolitionnistes. La Cour pénale internationale ne peut requérir la peine de mort pour juger des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, à l'instar des tribunaux d'Arusha et de La Haye. C'est donc face aux pires des criminels que la justice internationale a commencé par se défaire de la peine capitale. On voit le recul que constituerait pour la justice internationale et ses promoteurs (Canada, Union Européenne, Mexique...) la condamnation à mort d'un autre tyran, Saddam Hussein.

Nous sommes au milieu du gué et la position des Nations Unies l'illustre clairement: l'interdiction de la peine de mort ne fut inscrite ni dans sa Charte fondatrice, ni dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. A ce jour, seuls 49 pays ont ratifié le Protocole 2 du Pacte des droits civils et politiques alors que près de 80 États ont aboli en droit interne. Si la Commission des droits de l'homme à Genève condamne la peine de mort depuis 1997, ni l'Assemblée Générale ni des agences comme l'Unesco ne sont prêtes à en débattre. La mondialisation des droits de la personne est certes menacée par des politiques sécuritaires abusives: mais l'internationalisation du combat abolitionniste, le regroupement des acteurs et l'émergence de coalitions nationales et mondiale, la pression exercée par le Mexique sur les États-Unis, le rôle des Canadiens, la politique de l'Union européenne (soutien aux ONG, interventions auprès d'États...), le rôle des médias, l'engagement de familles de victimes, de criminels (Françoise Rudetzki pour SOS Attentats en France, Murders Families Victims for Reconciliation aux États-Unis), renforcent inexorablement la marche vers l'abolition universelle de la peine capitale. L'avenir de la peine de mort est son abolition!

## L'EXCEPTION américaine

Dans cette grande démocratie que sont les États-Unis, près de 4000 détenus attendent leur exécution dans les couloirs de la mort. Des procédures d'appel qui durent dix à vingt ans, des erreurs judiciaires et les profondes inégalités dans son application font de la peine capitale la face d'ombre de l'Amérique.

Depuis la levée du moratoire sur les exécutions par la Cour suprême en 1976 et la banalisation de l'injection létale (présentée comme un mode d'exécution propre et indolore), 900 condamnés ont été exécutés aux États-Unis. Si la peine de mort se concentre dans quelques États: Texas, Virginie, Floride, Missouri, Georgie, liste où l'on trouve tous les anciens États esclavagistes (sauf dans le Tennessee), c'est en Californie que le plus grand nombre de condamnés attendent leur exécution. L'actuel président des États-Unis est un fervent partisan de la peine de mort: il a autorisé la reprise des exécutions à l'échelle fédérale en 2001, après avoir laissé exécuter plus de 150 détenus du temps où il était gouverneur du Texas. D'aucuns l'appellent « Monsieur peine de mort »...

Les États-Unis sont l'un des derniers États du monde à exécuter des condamnés mineurs au moment des faits et les seuls à revendiquer ce droit: 22 exécutions ont eu lieu depuis 1976. Les personnes pauvres et les minorités afro-américaine et hispanique sont surreprésentées parmi les condamnés, victimes d'un système judiciaire profondément inégalitaire. Le Mexique vient de gagner son procès devant la Cour internationale de justice contre les États-Unis où 53 Mexicains attendaient leur exécution.

Pourtant, les choses semblent évoluer. De 98 exécutions en 1999, le chiffre est tombé à 71 en 2002 et 65 en 2003. Le gouverneur républicain de l'Illinois, George Ryan, a prononcé un moratoire en 2000, fait libérer quatre innocents et commué les 167 condamnations à mort de son État fin 2002. En fait, c'est moins l'abolition qui gagne du terrain qu'une diminution durable du nombre des condamnations à mort et des exécutions. Une remise en cause intérieure, judiciaire, de la machine à tuer est à l'œuvre: des procureurs et des juges s'expriment contre l'application de la peine de mort, des rapports d'universitaires mettent en lumière

les erreurs de jugement et de procédure, de brillants avocats s'engagent dans la défense de condamnés, des universitaires font travailler des équipes d'étudiants pour rouvrir des dossiers de prévenus qui clament leur innocence, l'accès aux tests ADN a permis d'innocenter plus de cent personnes injustement incarcérées... Le Barreau américain, *American Bar Association*, qui regroupe 400 000 juristes et se dit pourtant neutre sur la question de la peine de mort, finance un programme, soutenu par la Commission européenne, encourageant les avocats à défendre *pro bono* (gracieusement) les condamnés.

En 2002, la Cour suprême a déclaré que l'exécution de personnes victimes de troubles mentaux constituait une « peine cruelle et inhabituelle » qui viole le VIII<sup>e</sup> amendement de la Constitution. Cette même Cour a interdit à un juge seul de condamner à mort un prévenu, rappelant que seul un jury populaire pouvait prendre une telle décision (l'application de cet arrêt dans les États fédérés a conduit à la commutation de plusieurs centaines de condamnations à mort). Elle a enfin accepté de se saisir en 2003 du cas de l'exécution d'une personne mineure au moment des faits dont la décision est fort attendue à l'automne 2004.

Douze États américains ont déjà aboli la peine de mort. Ils n'en sont pas moins Américains et ont puisé dans les fondements de la Constitution des États-Unis (le rejet d'un pouvoir central trop autoritaire, la notion de tolérance et de doute...) des éléments qui permettraient d'isoler davantage les quelques États qui la pratiquent. Rien qu'en 2002, 22 des 38 États qui maintiennent la peine capitale ont débattu de propositions de loi tendant à l'abolir ou à décréter un moratoire sur les exécutions. Le jeu naturel d'une démocratie ouverte est ainsi à l'œuvre, mais le chemin vers l'abolition sera long: les condamnés à mort croupissent de plus en plus longtemps dans les couloirs de la mort (dix ans d'attente en moyenne), une majorité de citoyens reste favorable à la peine capitale, un esprit de vengeance et d'exclusion de la société continue à animer la justice aux États-Unis. La pression internationale, la menace qu'elle fait peser sur l'image des États-Unis dans les Amériques et en Europe peuvent aider à faire évoluer le débat américain.

## CHINE championne du monde de la peine de mort

« Au cours du seul printemps 2001, les condamnations à mort ont été plus nombreuses en Chine que dans l'ensemble du reste du monde ces trois dernières années »



Malgré le secret entourant le nombre total d'exécutions, la Chine est le « champion du monde » de la peine capitale. Plusieurs milliers de personnes y sont mises à mort chaque année. La Chine met à mort plus de condamnés que le reste du monde et concentre plus de 80 % des condamnations à mort et des exécutions!

Les infractions passibles de la peine de mort sont multiples en Chine: crimes de sang, trafic de stupéfiants, fraude fiscale, proxénétisme, viol, corruption, vol à main armée... Les condamnations y sont souvent arbitraires et les procès expéditifs. Les méthodes d'exécution se modernisent au rythme du pays: de plus en plus, des chambres d'exécution mobiles, aménagées dans des camions de marque européenne, Iveco, remplacent les exécutions par balles dans les stades, au cours desquelles les condamnés sont présentés à la population, une pancarte pendue à leur cou proclamant leur nom et la nature de leur crime, avant d'être exécutés d'une balle dans la tête.

Les campagnes d'exécutions sont très politiques dans le « système chinois »: partisans de l'autonomie au Xinjiang, auteurs de crimes économiques au Guangdong, moines bouddhistes au Tibet, campagne « Frapper fort » en 2001 et 2002. Les dates symboliques offrent l'occasion d'intensifier les exécutions: pour célébrer le 26 juin, Journée internationale contre la drogue, 64 personnes ont été exécutées le 26 juin 2003 pour des infractions concernant des stupéfiants dans plusieurs provinces.

## Une journée PRESQUE ORDINAIRE à Huntsville (Texas)

administrative. p. 1 <••• Nous avons partagé de nombreux fous rires et d'innombrables heures de basket-ball.

Pendant mes 10 ans dans le couloir de la mort, j'ai vu l'État du Texas tuer 260 hommes et 2 femmes. Ce n'est pas plus facile avec le temps. On ne s'habitue pas. Avec le stress qu'infirge un jour d'exécution, je me demande comment j'ai encore toute ma raison. Parfois, il

me semble vivre chaque étape du processus avec eux et quand le condamné meurt, c'est une partie de moi qui meurt avec lui. Le jour suivant je dois me lever et continuer car mes camarades ne voudraient pas me voir m'effondrer. Ils me donnent la force quand ils marchent, déshumanisés par leurs chaînes excessives, et les nombreux gardiens autour... et ils lèvent la tête tels des hommes fiers avec les épaules carrées. De ma fenêtre, je vois un

« HOMME », mon ami, et non pas un détenu du couloir de la mort sur le point d'être assassiné. Tel est un jour dans le couloir de la mort du Texas... un jour d'exécution vu de mes yeux, de mon cœur et de mon âme. Avec le jour nouveau, viens l'espoir qu'un jour cette atrocité contre l'humanité soit éradiquée de la face de cette terre.

Farley C. Matchett  
# 999060

# OBJECTIF « Montréal 2004 »

Réunir des quatres coins du monde les principaux experts et acteurs engagés dans la lutte contre la peine de mort autour des citoyens, artistes et décideurs montréalais, québécois et canadiens, tel est le défi de « Montréal 2004 ».

## L'abolition universelle de la PEINE DE MORT est votre affaire

Du 6 au 9 octobre 2004, Montréal sera la capitale mondiale des droits humains et le point de convergence de tous les citoyens attachés à l'abolition universelle de la peine de mort. Que vous soyez citoyen, militant, étudiant, enseignant, artiste, avocat, juge, parlementaire, maire ou élu local, journaliste, venez dire NON à la peine de mort en Chine, en Iran, en Arabie Saoudite, aux États-Unis, à Cuba et partout où elle frappe hommes et femmes, mineurs et personnes défavorisées. Parce qu'il ne peut y avoir de justice qui tue, parce qu'on peut mieux lutter contre la criminalité sans la peine capitale, parce que nul n'est à l'abri de l'erreur judiciaire, parce que la mondialisation des droits de l'homme est en marche. Venez à Montréal pour partager les raisons de l'abolition universelle de la peine de mort!

### De Strasbourg 2001 à Montréal 2004

Le 1<sup>er</sup> Congrès mondial contre la peine de mort s'est tenu à Strasbourg (France) en juin 2001. Au Parlement Européen et au Conseil de l'Europe, des présidents de Parlement, des juristes, les plus grandes ONG et des citoyens du monde entier ont demandé « l'arrêt de toute exécution sur le chemin de l'abolition universelle ». Le Congrès a abouti à la création de la Coalition mondiale contre la peine de mort et à l'instauration, le 10 octobre de chaque année, d'une Journée mondiale contre la peine de mort.

### Objectifs de Montréal 2004

L'abolition universelle de la peine de mort est en marche: chaque année de nouveaux pays abolissent (Chili, Turquie depuis 2001), la prestation internationale grandit quand repren-

ent des exécutions (Liban et Tchad depuis 2003), la justice internationale prohibe la peine de mort (Tribunaux de la CPI, de Arusha et de La Haye). Montréal 2004 veut renforcer ce mouvement:

- sensibiliser l'opinion internationale et créer une caisse de résonance mondiale pour dire NON à la peine de mort;
- convaincre le Canada, la France, le Mexique, le Brésil et d'autres pays de ratifier le Protocole 2 du Pacte des Droits civils et politiques de l'ONU qui interdit la peine de mort;
- encourager de nouveaux pays à abolir la peine capitale de leur code pénal, comme le Kazakhstan, le Mali, le Sénégal et d'autres;
- dans les pays abolitionnistes, interdire l'extradition de prévenus et accueillir les réfugiés qui encourrent la peine de mort dans leur pays d'origine.



Séance solennelle du 1<sup>er</sup> Congrès mondial contre la peine de mort, dans l'hémicycle du Parlement européen de Strasbourg (juin 2001).

Marche pacifique de 5 000 citoyens dans les rues de Strasbourg pour dire NON à la peine de mort, en clôture du Congrès.



## Les ENJEUX d'un Congrès mondial

L'actualité place la peine de mort au cœur des débats internationaux et de la vie politique canadienne. Autant d'enjeux dont le Congrès de Montréal et ses participants tireront parti pour renforcer les stratégies en vue de l'abolition universelle de la peine de mort.

### Adresse aux 4 candidats

Qui l'eut cru? La peine de mort s'est invitée dans la campagne électorale fédérale au Canada. Des élus conservateurs ont demandé le rétablissement de la peine de mort pour les auteurs de terrorisme (comme l'ont fait une poignée de leurs homologues français). La dernière tentative de rétablissement de la peine capitale au Canada date de 1986: le premier Ministre conservateur de l'époque, Brian Mulroney, s'y était alors opposé, rejoignant la position claire des libéraux, dont le Premier d'entre eux, Pierre-Elliott Trudeau, avait aboli la peine capitale en 1976. Nous demandons solennellement aux candidats des quatre formations en lice qu'ils rappellent fermement l'opposition du Canada à la peine de mort, en toutes circonstances (position des pays européens). Nous leur demandons de prendre le seul engagement qui imposerait (en plus du respect de la Charte des droits et libertés) un verrou à toute velléité de rétablissement de la peine capitale: la ratification du Protocole 2 du Pacte des droits civils et politiques de l'ONU.

### Non aux extraditions

Les Canadiens (citoyens, médias) sont sensibles au respect des libertés individuelles. Heureusement car, à deux reprises en une année, les services d'immigration du Canada ont tenté d'extraire des étrangers vers des pays où ils encourraient la peine de mort: Trinidad et Tobago, Corée du Nord. Rappelons que le Canada avait expulsé deux Canadiens vers les États-Unis en 1999, Burnes et Rafy,

### Irak, terrorisme et peine de mort

La nouvelle autorité irakienne a annoncé qu'elle rétablirait la peine de mort dans le code pénal le 30 juin prochain, dès son autonomie retrouvée. Les Britanniques avaient obtenu des Américains, le 10 octobre 2003, la suspension de la peine de mort en Irak. De nombreux procès risquent de conduire à des condamnations à mort, dont celle de Saddam Hussein. Dans le même temps, de nombreux procès pour faits de terrorisme conduisent à des sentences de mort un peu partout dans le monde: Indonésie, Maroc, bientôt États-Unis et Irak. Quel recul du droit international! Les Européens, les Canadiens et les Mexicains sont à l'origine de la création de la Cour Pénale Internationale qui s'interdit de requérir la peine de mort pour les pires des crimes (génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre). Aura-t-on deux justices internationales? L'une qui se venge et crée de nouveaux martyrs en exécutant des criminels, l'autre qui a su tirer les leçons de l'histoire mais n'est pas à même de juger les criminels qui secouent l'ordre mondial?

### Objectif Pékin 2008

Le 13 août 2004 s'ouvrent les Jeux olympiques d'Athènes. Le 27, la

flamme olympique sera remise au maire de Pékin qui accueillera les JO de 2008. Combien d'exécutions auront lieu en Chine d'ici 4 ans, notamment dans les stades? Faut-il laisser s'y rendre nos sportifs alors que les droits de la personne y sont bafoués et que la Chine est la « championne du monde de la peine de mort »? Le Congrès de Montréal posera la question et sera l'occasion d'un débat passionné entre partisans du boycott et celles et ceux qui demandent au Canada, à l'Europe et aux autres démocraties de faire pression sur les autorités chinoises.

### Mobiliser les Américains

Enfin, les États-Unis. Le 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort se tiendra à 3 semaines des élections présidentielles américaines. Qu'on le veuille ou non, la réélection de Georges Bush, que d'aucuns appellent « Monsieur peine de mort », empêcherait toute évolution notable sur ce dossier, d'autant que pour une fois, les démocrates ont un candidat hostile à la peine capitale. Dans les prochains mois, plusieurs condamnés à mort étrangers doivent être exécutés, la Cour suprême doit rendre un jugement fort attendu sur la condamnation à mort d'un mineur (les États-Unis sont le dernier pays dans le monde à condamner des mineurs et à en revendiquer la légitimité). Nos amis américains viendront nombreux à Montréal s'adresser à l'opinion publique internationale et dénoncer cette face d'ombre de l'Amérique. Aidons-les par notre présence et notre écoute à faire retentir jusqu'à Washington et partout dans le monde la voix de l'abolition.

Tels sont quelques uns des grands débats qui animeront « Montréal 2004 ».

Michel Taube  
Président d'ECMP

## Au-delà de l'ABOLITION de la peine de mort...

Il existe, autour de la peine de mort, différentes questions que l'on ne doit pas traiter séparément. Il s'agit d'abord des conditions de détentions de condamnés à mort, souvent victimes de davantage de discrimination, d'isolement, et en très grande détresse psychologique et physique. Par ailleurs, aucun pays dans le monde ne peut se prévaloir d'un système de justice respectueux de toutes les règles et normes internationales protégeant les droits et les libertés des individus; il est par conséquent impossible de garantir à une personne passible de la peine de mort une protection juridique maximale, un procès juste et équitable; il existe donc toujours le risque d'exécuter un innocent. On ne peut parler de l'abolition de la peine de mort sans parler de la délicate question des alternatives à la peine de mort. Comment sanctionner les crimes les plus graves? Comment punir sans condamner systématiquement à une vie de désespoir derrière des barreaux? Quel système pénal et pénitentiaire mettre en place pour éviter que l'abolition n'entraîne automatiquement une surenchère des peines, ou ne conduise

à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle. Enfin se pose la question de la prise en charge et de la protection des victimes. Comment replacer les victimes au centre du processus judiciaire, et s'assurer qu'elles ne deviennent pas à nouveau victimes d'un système parfois inhumain et injuste? Et éviter par ailleurs la systématisation d'un procès à charge contre les accusés? C'est notamment pour débattre de ces questions que Penal Reform International s'est associé à ECMP pour l'organisation du 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort. Ce n'est pas un hasard non plus si ce Congrès se déroule à Montréal, au Canada. De nombreuses réponses aux questions posées ci-dessus se trouvent dans le choix des politiques pénales mises en place au Canada. Ce grand pays, parmi les plus respectueux des droits de la personne et des libertés fondamentales, contribuera sans nul doute au succès de ce Congrès.

Éléonore MOREL  
Coordinatrice des programmes internationaux - PRI

## Programme: DÉBATS et CULTURE



Des parlementaires, des maires et des collectivités locales du monde entier demanderont le vote de l'abolition dans de nouveaux pays.



Avocats et magistrats échangeront sur les stratégies judiciaires pour faire reculer le nombre des condamnations à mort et des exécutions.



Un espace exceptionnel pour dialoguer avec des condamnés à mort et des familles de victimes; des stands d'information; une librairie et la bibliothèque de l'Abolition; exposition d'œuvres artistiques.



Des étudiants des Amériques et du reste du monde viendront présenter des plaidoires et des contributions de défense de condamnés à mort emblématiques.

Le 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort se déroulera du mercredi 6 au samedi 9 octobre 2004 à Montréal. Il s'achèvera avec une grande marche pacifique dans les rues de Montréal le 9 octobre, puis la Journée mondiale contre la peine de mort le 10 octobre.

### Débats pour comprendre et faire avancer la cause de l'abolition:

- 4 thèmes clés seront débattus: stratégies en vue de l'abolition; réforme pénale et peine de mort; droit international; comment convaincre les partisans de la peine de mort?
- Des personnalités emblématiques du combat pour l'abolition, d'anciens condamnés à mort et des familles de victimes viendront témoigner de leur vie et des raisons de leur engagement;
- Une vingtaine de débats et de tables rondes se dérouleront sur 3 jours: entre autres, « Comment le Canada at-il aboli? », « terrorisme et peine de mort », « quelle alternative à la peine capitale pour lutter contre la criminalité? », « protection des réfugiés contre les risques de condamnation à mort »...
- Deux Assemblées solennelles permettront aux élus locaux, aux parlementaires et aux juristes (Bâtonniers, avocats et juges) du monde entier de s'engager fermement contre la peine capitale;
- La Coalition mondiale contre la peine de mort tiendra une conférence de presse de lancement de la Journée mondiale du 10 octobre;
- Le Forum des étudiants, organisé par l'université de Sherbrooke, proposera des communications et des plaidoires d'étudiants des Amériques;

### L'Agora de l'abolition:

- Un espace pédagogique permanent permettra aux enseignants d'emmener leurs élèves: exposition, kit pédagogique, bibliothèque permanente, jeux et échanges avec des étudiants aideront les jeunes à s'éveiller au sens de la justice et de la citoyenneté;
- Les stands des partenaires, le cyber café, la librairie vous accueilleront dans un espace permanent d'échanges et d'information.
- Une classe mobile avec des étudiants et des professeurs vous permettra de vous informer sur les moyens d'aider à la défense des condamnés à mort.

### Arts et culture pour dire non à la peine de mort:

- Une exposition d'œuvres d'art par des artistes professionnels (peintres, graphistes, illustrateurs, créatifs...) vendues aux enchères sera organisée au bénéfice des artistes et des organisateurs;
- L'Office National du Film accueillera une rétrospective de films et de documentaires sur la peine capitale;
- Des concerts sont prévus, associant la scène artistique de Montréal au Congrès.



### Comité d'honneur

**Warren Allmand**  
Ancien député de la Chambre des Communes et ancien solliciteur général du Canada

**Lloyd Axworthy**  
Président et vice-chancelier de l'Université de Winnipeg et ancien ministre des affaires étrangères du Canada

**Robert Badinter**  
Sénateur français et ancien ministre de la Justice

**Simon Brault**  
Directeur général de l'École nationale de théâtre, président de Culture Montréal et vice-président du Conseil des arts du Canada

**Stephen Bright**  
Directeur du Southern Center for Human Rights (USA)

**Claudette Carbonneau**  
Présidente de la Confédération des Syndicats Nationaux

**Yvon Charbonneau**  
Député de la Chambre des Communes du Canada et Secrétaire parlementaire du vice-premier ministre

**Rubin Hurricane Carter**  
Directeur exécutif d'Association in Defense of the Wrongly Convicted

**Renny Cushing**  
Directeur exécutif de Murder Victims' Families for Reconciliation

**Salim El Hoss**  
Ancien Premier Ministre du Liban

**Mike Farrell**  
Président de Death Penalty Focus

**Monique Gagnon-Tremblay**  
Ministre des Relations internationales du Québec, vice-premier ministre et ministre responsable de la Francophonie

**Julius Grey**  
Partenaire de Grey Casgrain et professeur de droit à l'Université de McGill

**Elise Groulx**  
Présidente de l'Association Internationale des Avocats de la Défense

**Rick Halperin**  
Président de la Texas Coalition Against the Death Penalty

**Bianca Jagger**  
Ambassadeur de bonne volonté du Conseil de l'Europe pour la lutte contre la peine de mort

**Asma Jahangir**  
Rapporteuse spéciale sur les exécutions judiciaires, somnifères ou arbitraires de l'ONU

**Hina Jilani**  
Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les défenseurs des droits de l'homme

**Jean-Louis Keita**  
Bâtonnier d'Alsace-Provence

**Irène Khan**  
Secrétaire générale d'Amnesty International

**Laurier LaPierre**  
Sénateur Canadien

**Anne Leahy**  
Directrice de l'Institut d'études internationales de Montréal à l'UQAM

**Peter Leuprecht**  
Professeur de droit international et de la Cour de l'homme à l'Université de McGill et ancien sous-secrétaire général du Conseil de l'Europe

**Claire L'Heureux-Dubé**  
Ancienne juge de la Cour suprême du Canada

**Olivier Maingain**  
Député Belge

**Henri Massé**  
Président de la Fédération des Travailleurs et Travailleuses du Québec

**Philippe Maurice**  
Écrivain et universitaire, dernier condamné à mort français

**Robert Meeropol**  
Directeur du Rosenberg Fund for Children

**Denis Mondor**  
Bâtonnier du Québec

**Wajdi Mouawad**  
Directeur artistique du Théâtre de Quat'Sous

**Rejean Parent**  
Président de la Confédération des Syndicats du Québec

**Scour Hélène Prejean**  
Religieuse, Sœurs de St. Joseph de Médaille

**Mary Robinson**  
Directrice générale de Ethical Globalization Initiative, ancienne Présidente de la République d'Irlande, ancienne Haut-commissaire de l'ONU aux droits humains et présidente honoraire de Penal Reform International

**Nigel Rodley**  
Professeur de droit international et des droits de l'homme à l'Université d'Essex

**Jean-Louis Roy**  
Président de Droits et Démocratie

**Barry Schreck**  
Président de la National Association of Criminal Defense Lawyers (USA)

**Ari Vatanen**  
Député au Parlement européen, ancien champion du monde des rallyes

**Baronne Vivien Stern**  
Membre de la Chambre des Lords (GB)

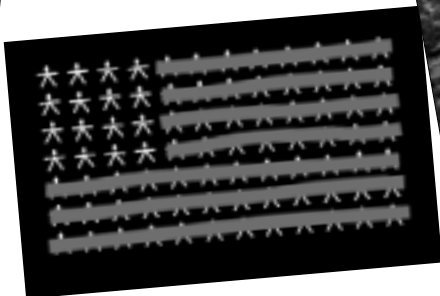
**Charles et Pauline Sullivan**  
Directeurs exécutifs de CUPE

retrouvez le programme complet du Congrès sur  
[www.montreal2004.org](http://www.montreal2004.org)

# Appel aux ARTISTES

**DITES  
NON  
À LA PEINE  
DE MORT**

« Dites » **NON** à la peine de mort!  
Peintres, graphistes, illustrateurs, créateurs,  
« Montréal 2004 » est votre Congrès. Nous vous invitons  
à créer une œuvre originale ou à céder une création.  
Ces œuvres seront exposées pendant le Congrès  
et vendues au bénéfice des artistes et des organisateurs.  
Renseignements sur [www.montreal2004.org](http://www.montreal2004.org)



Quelques créations  
conçues pour  
les différentes  
campagnes  
d'Ensemble contre  
la peine de mort...

« Montréal 2004 » est organisé par

Ensemble  
contre  
la peine  
de mort



membres de la  
COALITION  
MONDIALE

avec le soutien de



en partenariat avec



## Formulaire d'inscription

### 2<sup>E</sup> CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT du mercredi 6 au samedi 9 octobre 2004 à Montréal (Québec, Canada)

organisé par Ensemble contre la peine de mort et Penal Reform International

#### 1 Je soussigné(e), informations personnelles

Mme  Mlle  Mr

NOM .....

PRÉNOM .....

TITRE .....

ORGANISME .....

ADRESSE COMPLÈTE .....

CODE POSTAL .....

VILLE .....

PAYS .....

TÉLÉPHONE .....

TÉLÉCOPIEUR .....

COURRIEL .....

Je souhaite que mes coordonnées ne soient pas réutilisées ultérieurement par les organisateurs

#### 2 droits d'inscription

Les droits d'inscription doivent être réglés en \$ canadiens.

| Catégorie                             | Tarif                                      | Nombre d'inscrits    | Total                |
|---------------------------------------|--|----------------------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Congressiste | 300 \$ CAN soit environ 180 € ou 220 \$ US | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Comprenant les conseils de notre chargée d'accueil congressistes, un buffet / cocktail avec les congressistes et les intervenants du congrès, l'invitation à rencontrer les organisateurs le mardi 5 octobre au soir, les documents officiels du Congrès et des notes de recherche pour les tables rondes et débats, la vidéo du 1<sup>er</sup> Congrès mondial contre la peine de mort, l'affiche officielle de « Montréal 2004 », l'affiche créée par Tomy UNGERER, des informations utiles et touristiques pour votre séjour à Montréal, les Actes du 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort (publication en juin 2005).

|                                  |   |                      |                      |
|----------------------------------|---|----------------------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Soutien | 150 \$ CAN soit environ 90 € ou 100 \$ US | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
|----------------------------------|---|----------------------|----------------------|

Comprenant les documents officiels du Congrès, l'affiche officielle de « Montréal 2004 », les Actes du 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort (publication en juin 2005).

|                                   |            |                      |                      |
|-----------------------------------|------------|----------------------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Donateur | ... \$ CAN | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
|-----------------------------------|------------|----------------------|----------------------|

Je verse un don de soutien à l'organisation du Congrès « Montréal 2004 ».

**DROITS D'INSCRIPTION TOTAL**

#### 3 règlement

- par chèque bancaire en \$ canadiens, à l'ordre de **ECPM Canada**       par virement bancaire en \$ canadiens.       par mandat poste en \$ canadiens.

**ECPM Canada**  
• C/O Droits et Démocratie  
• 1001 Bld de Maisonneuve Est  
• Bureau 1100 H2L 4P9  
• MONTRÉAL Québec  
• CANADA  
• Tél.: (514) 864-6389 ou +514 522-4560  
• Télécopieur: (514) 873-7468

**ECPM CANADA**  
Nom de la banque: **BANQUE ROYAL DU CANADA**  
Adresse: **360 rue St Jacques Ouest - Montréal, Québec, H2Y 1P6 - Canada**  
SWIFT: **royccatz**  
N°ABA (= n°IBAN): **021000021**  
Numéro de compte: **05341 003 1028158**

**MONTREAL  
2004** .org

Ensemble  
contre  
la peine  
de mort

2<sup>e</sup> Congrès  
mondial  
contre la  
peine de mort  
6 au 9 octobre 2004  
[montreal2004@abolition-ecpm.org](http://montreal2004@abolition-ecpm.org)  
[www.montreal2004.org](http://www.montreal2004.org)

Date: ...../...../.....

Signature

Merci de nous retourner ce formulaire dûment rempli accompagné de votre règlement (chèque bancaire, bordereau de virement ou de mandat poste) à l'adresse d'ECPM Canada (ci-dessus).

Par **Olivia Marsaud**  
et **Christelle Pangrazzi**

# Abolitionnistes de TOUS PAYS

*Anciens condamnés, politiques, avocats, ils se sont battus dans leur pays et militent aujourd'hui pour l'abolition universelle de la peine capitale. Portraits.*



**Avocate, militante de l'indépendance malawite, Vera Chirwa a vécu douze ans dans les couloirs de la mort. Graciée, elle se bat pour murer à jamais ces corridors de l'horreur.**

## VERA CHIRWA Femme capitale

Vera Chirwa a plus de 70 ans. Rondeurs enveloppées dans un bou-bou sage, visage encadré par un fichu, regard malicieux et rire facile, elle pourrait être une grand-mère tranquille qui a su apprivoiser le temps. La vie en a décidé autrement. Son existence mouvementée a fait d'elle une femme suractive et impliquée dans la défense des droits humains. Première avocate du Malawi, elle joue, avec son mari Orton, un rôle majeur dans la campagne pour l'indépendance du pays en 1964. Le couple s'exile en Tanzanie quelques semaines plus tard, chassé par la politique autoritaire du docteur Hastings Kamuzu Banda, qui restera au pouvoir pendant 30 ans.

La veille de Noël 1981, Vera et Orton sont enlevés par les forces de sécurité malawites dans l'est de la Zambie. Ramenés au Malawi, ils sont accusés de haute trahison et condamnés à mort au terme d'un procès-simulacre de deux mois. « Avocats tous les deux, nous nous sommes défendus et battus jusqu'au bout. En face, c'était l'Inquisition. Nous n'avons pas bénéficié de la présomption d'innocence alors qu'il n'y avait aucune preuve de notre culpabilité », se souvient Vera. Le jour du verdict, elle défie ses juges. Elle lève la main pour prendre la parole, ce qui est interdit, et regarde les magistrats dans les yeux. Elle leur demande sur quoi se fondent leurs accusations. « Sur rien mais vous êtes coupable. »

En état de choc, les époux montent dans le véhicule qui les mène à la prison centrale de Zomba, de terrible renommée. C'est la dernière fois qu'ils voyagent ensemble. « Pendant le trajet, nous avons pardonné aux personnes qui ont fourni de faux témoignages, nous avons pardonné aux juges et même au Président. » Puis la colère laisse la place à l'angoisse. Dans le quartier des femmes, Vera est torturée. Elle dort à même le sol de ciment, refuse d'ingurgiter la nourriture infecte. Elle est privée de sorties, de visites, de lettres, de nouvelles de son mari... « Lorsque vous êtes condamné à mort, vous n'êtes plus traité comme un être humain. C'est une vraie torture. »

Vera sera sauvée par sa foi. « Pendant mes 12 ans d'emprisonnement, j'ai gardé l'espoir. Je me levais toutes les nuits à 23 heures pour prier pendant une heure. Cela me réconfortait, je rêvais de Dieu en essayant de dormir même si mes geôliers ne me laissaient pas en paix. Le matin, je priais avant de faire mes exercices de gymnastique. Tout au long de mon emprisonnement, j'ai entendu les cris des autres condamnés à mort. Ils hurlaient quand on les emmenait pour les exécuter. Si je n'avais pas pensé à Dieu, j'aurais craqué. »

En 1990, Amnesty International lance une action urgente pour faire libérer les Chirwa. À l'automne 1992, une délégation de juristes britanniques est autorisée à leur rendre visite. Orton et Vera se voient pour la première fois depuis 8 ans. Ce sera la dernière. Orton meurt dans sa cellule trois semaines plus tard à 73 ans. « Il a été assassiné », soutient Vera qui ne peut pas assister à l'enterrement. Elle est graciée par le Président à vie Kamuzu Banda, pour « raisons humanitaires », et libérée le 24 janvier 1993. Une année de renaissance pour elle et pour le pays. Le régime dictatorial de Banda a fait son temps, les partis politiques sont légalisés. En 1994, des élections portent Elson Bakili Muluzi au pouvoir.

Douze ans de prison et de privations, additionnés aux séances de torture physique et mentale, n'ont pas eu raison de la volonté ni de la santé de Vera. « Le médecin qui m'a examinée à ma sortie était étonné que je ne sois pas en plus mauvais état ! » plaisante encore aujourd'hui la septuagénaire. « La prière et les exercices, c'est ce qui me tient en forme encore aujourd'hui ! Je suis très forte maintenant ! » On veut bien la croire. Elle est, depuis 2000, Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique pour la Commission africaine

des droits de l'Homme et des peuples. Et a créé, dès sa liberté retrouvée, l'ONG Malawi Carer, un centre d'action et de recherche sur les droits de l'Homme par le biais duquel elle multiplie les actions en faveur de l'abolition.

Car même si l'actuel Président a commué toutes les peines capitales en prison à vie et a déclaré qu'il n'y aurait pas d'exécution sous son mandat, les Malawites « croient à la peine de mort », regrette Vera. Citant sans relâche son propre cas et celui de son mari, elle assène que « la peine de mort n'est pas juste. Tous les êtres humains font des erreurs, même les juges. Lorsque j'étais avocate en Tanzanie j'ai vu des innocents être condamnés. Nous nous battons pour qu'une loi soit adoptée mais c'est très difficile. Nous ne souhaitons pas imposer la loi. Nous espérons qu'un jour, la majorité l'acceptera. » C'est seulement à ce moment-là que Vera pourra enfin se reposer.



**Avocate nigériane, Hauwa Ibrahim se bat contre la lapidation à mort. Avec la montée de l'Islam intégriste, cette pratique menace les femmes accusées d'adultère.**

Ses mots s'envolent et piquent. Juste. Droit dans le cœur. Le coup pourrait être fatal. Il se veut, au contraire, un électrochoc. Malgré la pudeur de ces termes, malgré sa retenue, Hauwa Ibrahim fait comprendre d'un geste, d'un regard le supplice de ces femmes nigérianes accusées d'adultère et condamnées à une mort atroce. La lapidation.

Pour elles, l'avocate est prête à risquer sa vie. Et à déclarer la guerre à cet Islam intégriste qui étend désormais son emprise sur le Nord du Nigeria. Depuis 1999, douze Etats, sur les 36 que compte le pays à structure fédérale, ont instauré des cours de justice islamique (cour de Charia). Comme au temps des Talibans en Afghanistan, des miliciens se chargent de faire appliquer la Charia (le droit musulman) et traquent « les comportements déviant ». L'une de leurs dernières victimes a été Amina Lawal. Agée d'une trentaine d'années, la jeune femme a entretenu une liaison hors mariage et donné naissance à un enfant. Pour les fondamentalistes, c'est un crime passible de la peine capitale. Aujourd'hui, dans les yeux d'Hauwa, la colère a fait place à la détermination. Pour la défendre, elle se sent prête à tout. Le dossier, elle l'a étudié jusqu'à épuisement. Elle en connaît chaque ligne, chaque virgule par cœur. Lors de sa première comparution, Amina Lawal était seule face à ses juges. Cette entorse à la charia, Hauwa l'a retournée contre les accusateurs pour casser le jugement. Et effacer la terrible sentence : « enterrée jusqu'au cou puis lapidée ». Pourtant, au Nigeria, depuis quelques années, les dossiers s'accumulent dans le bureau de Maître Ibrahim : Safya Husseini en 2002 mais aussi de plus en plus d'hommes et de couples. « J'ai travaillé sur 47 affaires liées à la Charia, explique l'avocate. Les peines prononcées sont inhumaines : lapidation, fouet, amputation... Ces affaires ne rencontrent aucun écho auprès du gouvernement alors même que la Constitution interdit de tels traitements. Seule la mobilisation interna-



## ROBERT BADINTER Le droit d'abolir

17 septembre 1981. « La parole est à Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la justice. » L'hémicycle retient son souffle. Les yeux rivés sur la tribune, Robert Badinter s'avance. A la main, les notes de son discours. L'homme ne tremble pas. Refuse les effets de manche. Les mots suffisent. Il en a l'intime conviction. Ce sera sa dernière plaidoirie. La dernière d'une longue série commencée en 1972. Retour en arrière.

Dans le froid et le brouillard de ce mois de novembre, le verdict est tombé, implacable et réclamé par l'opinion publique : la mort pour Buffet et Bontems. La mort pour les

preneurs d'otages, pour les assassins. La foule exulte. Pour Robert Badinter, l'un de leurs avocats, c'est la consternation. Comment peut-on se réjouir de la mort de ses semblables ?

A 44 ans, ce fils d'immigrés russes vient de trouver sa cause. Il se plonge dans les rapports sur la peine de mort, et milite dans des associations, participe à des congrès. Très vite, il devient une voix. Le porte-parole du mouvement abolitionniste. L'avocat est charismatique, passe bien à la télévision, enchaîne les passages radio. Mais il ne convainc pas. Ni les politiques, ni l'opinion publique ne sont prêts à entendre son credo : distinguer justice et loi du talion. Indifférence totale. Plus de 65 % des Français continuent de croire la peine de mort indispensable. En 1979, un journal du Sud-Est affirme que 75 % de ses lecteurs seraient favorables au maintien de la peine de mort. En 1981, guère mieux : 63 %. Mais cette fois-ci, il y a de l'espoir. François Mitterrand, candidat aux présidentielles, vient de déclarer : « Dans ma conscience, dans la foi de ma conscience, je suis contre la peine de mort. La gauche remporte les élections. En acceptant le poste de Ministre de la justice, Robert Badinter, devenu le symbole du mouvement abolitionniste en France, sait que sa longue marche touche à sa fin. En ce 17 septembre 1981, il prononce enfin cette phrase tant attendue : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, j'ai l'honneur de demander à l'Assemblée Nationale l'abolition de la peine de mort en France. »

## HAUWA IBRAHIM Le droit contre les pierres

nationale peut forcer les autorités à faire cesser ces condamnations injustes. » Engagée auprès de l'ONG nigériane Baobab, cette mère de deux enfants milite pour l'accès à l'éducation des plus démunis. Le vrai remède, selon elle, à l'obscurantisme religieux : « Dans les campagnes du Nord, à peine 2 % des gens savent lire et écrire, contre 80 % dans le sud du pays. »

Pauvreté, analphabétisme, indifférence du pouvoir central. Hauwa Ibrahim connaît bien ce terreau dont les extrémistes font leur lit. Elle est née à Hinnah, un bourg miséreux de 2000 âmes sans eau courante, ni électricité. Comme toutes les filles de son âge son avenir semblait tout tracé : école primaire, mariage à douze ans. Elle a refusé. Bravé les ordres de son père, un mollah. Et financé ses cours en vendant des légumes sur les marchés. L'argent devait constituer sa dot. Il servit à son éducation. « Je voulais faire des études, quelles qu'elles soient. Pour briser le joug imposé aux femmes de ma région. »

A 35 ans, Hauwa est devenue une icône. Mais son charisme gêne. Elle vit au quotidien sous la menace des extrémistes qui l'accusent d'avoir trahi sa religion. Devant les tribunaux islamiques, on lui interdit de plaider. C'est une femme. La première Nigériane musulmane et avocate. La majorité de ses confrères sont chrétiens et rechignent à intervenir dans les dossiers ayant trait à l'Islam. Hauwa, elle, refuse de reculer. De se laisser intimider. A dos d'âne, elle arpente les chemins de sa terre natale pour offrir ses services. Gratuitement. « Je ne suis pas Imam, je ne commente pas le Coran, précise-t-elle. Mon seul but est de faire respecter les droits fondamentaux de chaque être humain, comme le respect de la loi ou le droit de chacun à un procès équitable. » Aujourd'hui, la cause d'Hauwa a dépassé les frontières du Nigeria. Les soutiens affluent du monde entier. Avocats sans frontière (ASF) Québec apporte Hauwa. Reste le plus difficile : faire entendre sa voix dans son propre pays.

**Coureur automobile de renom, Ari Vatanen a aujourd'hui fait le pari de la vie. Député européen depuis 1999 et abolitionniste convaincu, il prône un discours de tolérance envers les pro-peine de mort.**



## ARI VATANEN Roue Libre

Assis sur un talus, un gamin de douze ans regarde passer les voitures. En 1964, les rallyes sont plutôt rares à Tuupovaara, petite bourgade à l'est de la Finlande. Dérapage contrôlé, accélération, sortie de virage... Quarante ans plus tard, son nom, celui d'Ari Vatanen résonne sur les circuits du monde entier : quadruple vainqueur du Paris-Dakar, Champion du monde rallyes, coupe du monde du Rallye Raid. Sa passion d'enfance assouvie, il ne lui reste plus qu'à réaliser son rêve d'homme : voir un jour disparaître la peine de mort. La cause le hante depuis des années. À huit ans, Ari Vatanen a perdu son père dans un accident de voiture : « *Quand j'ai pu dépasser cette douleur immense, j'ai compris le prix inestimable de l'existence* ». En 1999, au sommet de sa popularité, il troque sa combinaison de coureur pour l'honorable costume de député européen. Et s'engage sur un programme simple : « La vie n'a pas de prix ». « *Derrière ma visière, j'ai vu défilier la misère et la souffrance. J'ai vu la mort aussi. La détresse que j'ai ressentie n'a fait que renforcer ma certitude : chaque homme est unique. Personne n'a le droit de décider de sa mort* ». Croyant convaincu, ce père de quatre enfants place l'être humain au centre de toutes ses préoccupations. Hostile à l'avortement et à l'euthanasie, Ari pense dans le même temps que la peine de mort est une hérésie qu'il faut combattre... pacifiquement. « *C'est en essayant de comprendre les arguments des pro-peine de mort que nous arriverons à les faire changer d'avis et non en les méprisant* ». Dans le milieu abolitionniste, le discours choque encore les adeptes de la manière forte : ceux qui préfèrent crier plus fort que leurs adversaires. Mais le député, lui, ne vacille pas. Il sait qu'une voix matinée de bienveillance porte plus loin, plus fort. Exit les loups et ceux qui hurlent avec eux. L'homme opte pour la retenue et les actions discrètes. Au Paris-Dakar 2003, Ari Vatanen et les amis qui ont répondu à l'appel : Schlessler, Peterhansel, Arcarons, Metge et Shinozuka ont roulé en arborant le logo « no death penalty ». L'événement n'a pas fait la une de la presse internationale mais sur place il a eu un fort impact. Puisque les coureurs ont traversé la Libye, l'Égypte et la Tunisie, trois pays qui appliquent encore la peine capitale. « *C'est une goutte d'eau, reconnaît l'ancien coureur, mais si elle a pu alimenter la vague des débats au sein de ces pays, c'est déjà une victoire.* »



## MARY ROBINSON Sans demi mesure

« *J'ai la plus sincère compassion pour les familles victimes de meurtre mais je n'accepte pas qu'une mort en justifie une autre.* » Mary Robinson n'a jamais eu peur des mots. Peur d'exprimer publiquement son aversion pour la peine de mort. Une franchise plutôt rare dans l'univers feutré des diplomates internationaux. Et qui lui a coûté cher. Haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, cette femme de caractère, mère de trois enfants et ancienne présidente de l'Irlande, a quitté son poste en septembre 2002. Plus exactement son mandat n'a pas été renouvelé par Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU. L'éviction » a arrangé beaucoup de monde. La Chine et la Russie ont cette avocate de 59 ans a souvent dénoncé les violations des Droits de l'Homme. Sans oublier la Maison Blanche. En juin 2000, Madame la Haut-commissaire écrit ainsi à un certain George W. Bush, gouverneur du Texas une lettre salée à mille lieux de la traditionnelle

prudence onusienne : « *J'estime que l'exécution de M. Grabam, martèle l'ancienne diplômée de Harvard, va à l'encontre des principes internationaux largement acceptés et du désir de la communauté internationale de voir abolir la peine de mort.* » L'homme, un noir américain de 36 ans, venait de mourir pour avoir commis un crime avant sa majorité. Une sentence qui bafouait la convention relative aux Droits de l'Enfant, signée en 1955 par les États-Unis. Signée mais pas ratifiée, donc sans effet sur le sol américain. Ce qui ne l'a pas empêché de rappeler la première puissance à son devoir : « *ne rien faire qui aille à l'encontre de l'esprit et de l'objectif du traité.* » Clair et net. Fermez le ban. Mary Robinson fut, en tout cas, le premier commissaire aux droits de l'Homme à porter haut et fort la revendication de l'abolition à l'ONU, inaugurant un long combat diplomatique dans des enceintes encore a convaincre.

**Dans l'univers policé de la diplomatie internationale, Mary Robinson détonne. Malgré les pressions internationales, l'ancienne haut-commissaire aux Nations Unies, a fait entendre sa voix abolitionniste jusqu'au bout de son mandat.**

# Des CANADIENS contre la peine de mort

Entrevues par  
**Priscilla Fournier**

*Le Canada a aboli la peine de mort en 1976. Nombreux sont les Canadiens et Québécois qui s'opposent activement à la peine capitale partout dans le monde et s'impliquent dans le 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort.*

*Artistes, juristes, membres de la société civile, professeurs d'université, ils viennent de tous les horizons et unissent leur voix pour la promotion des droits humains.*

*Entrevues avec des Canadiens contre la peine de mort.*



**GILLES SABOURIN**  
Coordonnateur pour l'abolition de la peine de mort, Amnistie internationale section canadienne francophone.

## « Il y a encore un long chemin avant l'abolition totale »

**Vous militez contre la peine de mort depuis de nombreuses années. Comment en êtes-vous venu à vous attacher à cette cause ?**

J'ai commencé à militer activement contre la peine de mort lors du débat sur le rétablissement de la peine capitale au Canada en 1985. Amnistie internationale, section canadienne francophone, avait alors organisé une session de formation pour ses membres suivie par des rencontres avec nos députés fédéraux. Le débat public qui a eu lieu à ce moment m'a convaincu définitivement de l'inhumanité de cette peine. Un cas qui m'a beaucoup touché est celui de Stanley Faulder, un Canadien qui a passé plus de 20 ans dans le couloir de la mort au Texas avant d'être exécuté en 2000.

## Qu'est-ce qui a changé depuis que vous militez ? Qu'est-ce qu'il reste à faire ?

L'opinion publique a vraiment changé depuis que j'ai commencé à militer. Lors du débat de 1985, on peut dire qu'une bonne majorité des Canadiens et des Québécois approuvait le rétablissement de la peine de mort. Aujourd'hui, il est difficile de trouver quelqu'un de connu qui va venir défendre publiquement la peine de mort, en tout cas au Québec. Même Stephen Harper a enlevé la peine de mort de son programme électoral ! C'est vraiment différent des États-Unis, où les candidats sont presque tous pour la peine de mort.

La situation dans le monde a aussi beaucoup changé au cours des 15 dernières années. Il y a maintenant une majorité importante de pays qui ont aboli la peine de mort en droit ou qui n'ont exécuté personne depuis plus de 10 ans. Plusieurs pays européens sont devenus des leaders mondiaux de la lutte pour l'abolition et ont grandement aidé. Il reste à la fois peu et beaucoup à faire. Peu, parce que la grande majorité des exécutions (plus de 80 %) sont faites dans un petit nombre de pays (Chine, Arabie Saoudite, États-Unis, Iran). Beaucoup parce qu'il y a encore un long chemin avant l'abolition totale dans ces pays.

## Quelle est l'implication d'Amnistie internationale section canadienne francophone dans le 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort ?

Nous sommes un des partenaires du Congrès. Nous organisons une table ronde sur l'exécution des mineurs. Depuis quelques années, l'exécution d'une personne mineure au moment du crime pour lequel elle a été condamnée est illégale partout dans le monde, sauf aux États-Unis. Les États-Unis continuent d'exécuter quelques mineurs chaque année. Notre table ronde sera composée de spécialistes qui aborderont cette question sous différents angles (responsabilité des mineurs, droit international etc.) dont le témoignage d'un membre de la famille d'une victime (Bill Pelke, président de l'association Murder Families Victims for Reconciliation, dont la grand-mère a été assassinée par un mineur.)



**PIERRE SÉGUIN**  
Vice-président de la Centrale des Syndicats du Québec.

## « Les personnes doivent avoir le droit à la vie »

### Pour quelle raison la CSQ a-t-elle choisi de s'impliquer dans le cadre du Congrès ?

La CSQ s'implique dans le cadre de la promotion du Congrès de Montréal parce qu'elle souhaite que les droits humains soient respectés. Ils le sont ici bien sûr puisque le Canada, depuis 1976, a aboli la peine de mort mais les Américains, nos voisins du Sud, continuent à l'appliquer dans plusieurs États ainsi que d'autres pays [...]. Nous considérons que cette punition va à l'encontre des droits de la personne et nous voulons sensibiliser la population québécoise, canadienne et internationale pour que l'on puisse éliminer la peine capitale dans l'ensemble des pays où elle est encore en application.

### Quel rôle peut avoir un syndicat dans la promotion des droits de la personne ?

Un syndicat défend les droits des personnes dans le contexte de leur profession ou de l'exercice de leur métier mais aussi pour la société en général. Le projet de société que véhicule la Centrale des syndicats du Québec prend assise sur la démocratie, la solidarité et fait en sorte que les personnes puissent avoir le droit à la vie. Comme on souhaite une société pacifique, solidaire, démocratique et écologique, ça va de soi pour nous de s'impliquer dans une démarche comme celle là.



**ANNE LEAHY**  
Directrice de l'Institut d'études internationales de Montréal de l'UQAM.

## « Penser des stratégies sans la peine capitale »

### Quelle est l'implication de l'Institut d'études internationales de Montréal de l'UQAM dans le cadre du Congrès ?

Nous sommes un des premiers partenaires du Congrès. Nous donnons l'opportunité aux étudiants de s'impliquer sur les thèmes de recherche, de participer pendant la conférence et d'ajouter cette expérience à leurs études. Nous avons des professeurs de droit international qui sont très impliqués dans les droits de la personne et qui ont à cœur le succès du Congrès.

### Quels sont, selon vous, les enjeux fondamentaux à étudier concernant la peine capitale ?

Dans le contexte actuel, en plus de la question « Est-ce que l'État a le droit de décider de la vie ou de la mort de ses citoyens? », du point de vue du droit international, le sujet est devenu d'une criante actualité. Aujourd'hui avec les nouvelles menaces comme la criminalité internationale ou des questions comme récemment en Irak, le jugement de Saddam Hussein, certains réclament la peine de mort. Il y a également d'autres aspects. Si on abolit la peine de mort, quelles mesures prend-on pour assurer la sécurité dans la société? Comment dissuader le terrorisme? Il y a aussi des stratégies que l'on doit mettre en place lorsque l'on n'a pas la peine de mort.



**WAJDI MOUAWAD**  
Auteur, metteur en scène et directeur artistique du Théâtre de Quat'Sous.

## « Punir, oui, mais pas au prix de notre humanité »

### Pourquoi avez-vous choisi de vous impliquer contre la peine de mort ?

Parce que je crois en un autre rapport entre l'État et le citoyen en matière de justice. Un rapport qui s'articule autour d'une machine (il faut bien une machine pour tuer) me ramène au monde que dénonçait Antigone. Punir, oui, mais pas au prix de notre humanité qui n'est pas une chose acquise. Je suis contre la peine de mort comme je peux être contre l'impunité.

### Quel est le rôle de l'artiste, de l'homme de théâtre que vous êtes, dans cette lutte ?

Je vois l'artiste comme les lignes blanches sur l'autoroute ou les panneaux de signalisation. Lorsque vous roulez en pleine nuit, sous la pluie et que les phares des voitures venant en sens inverse vous aveuglent et que les poids lourds inondent votre pare-brise, ce qui vous permet de ne pas vous égarer, ce sont les simples lignes blanches que vous vous mettez à suivre aveuglément. Sans elles, c'est l'accident. Face à la peine de mort, le combat de l'artiste consiste à être un panneau de signalisation disant que par là, il y a un risque de radiation, de déshumanisation. Mais le monde est toujours libre de faire fi des panneaux de signalisation.

### Comment vous sentez-vous par rapport à la reprise des exécutions en janvier, après 7 ans de moratoire, dans votre pays d'origine, le Liban ?

Dégoûté, découragé, désespéré, en colère et honteux. Ce qui me dégoûte, c'est le symbole [...]. L'État qui d'un coup, vient de radicalement changer son rapport avec les citoyens. Le retour en arrière est une catastrophe.



**JEAN-LOUIS ROY**  
Président de Droits et Démocratie.

## « Porter la réflexion sur la dignité du vivant »

### Pour quelles raisons Droits et Démocratie s'est engagée dans le cadre du 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort ?

Pour trois motifs convergents : le caractère premier du droit à la vie par rapport à la totalité des droits humains ; place du droit à la vie dans le droit international telle que stipulée notamment dans le 2<sup>e</sup> protocole du pacte international des droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort et, enfin, l'urgence actuelle de porter la réflexion et l'intervention humaine sur la dignité du vivant en ce temps de lutte contre le terrorisme et de trafic des personnes ; en ce temps aussi de mort pour un grand nombre frappés par le manque radical de nourriture, d'eau, de médicaments et de sécurité.

### Vous étiez président de la Ligue des droits de l'homme du Québec, de 1976 à 1978, comment avez-vous vécu l'abolition de la peine capitale du Canada ?

Comme une normalisation des rapports entre les êtres humains tous porteurs d'une égale dignité et devant, en conséquence, bénéficier d'une égale protection concernant le droit premier de chacun et de tous.

### Vous avez également été Commissaire à la Commission des droits et libertés de la personne du Québec et actuellement vous êtes Président de Droits et Démocratie. Qu'est-ce qui vous a amené vers le droit et la promotion des droits et libertés ?

L'expérience concrète des effets de l'absence de l'État de droits, de la protection des droits humains, expérience faite d'abord en Amérique latine et en Europe centrale et de l'Est puis en Afrique et en Asie. De la dégradation terrible qui en découle pour les personnes, les rapports qu'elles entretiennent entre elles et plus généralement pour les sociétés aussi radicalement à l'œuvre contre elles-mêmes. Ces situations touchent aujourd'hui une majorité des vivants.



**BRUNO ROY**  
Président de l'Union des écrivains et écrivaines du Québec.

## « Un acte meurtrier »

**Vous êtes un homme d'idées, auteur prolifique, vous êtes notamment intéressé à la cause des Orphelins de Duplessis. Qu'est-ce qui vous a amené à vous engager contre la peine de mort ?**

Le fait de réfléchir sur la vie. Le fait que la peine de mort est par essence un acte meurtrier. Le fait d'imaginer son atrocité, son inutilité aussi. Les statistiques le confirment : l'abolition de la peine de mort n'a pas fait augmenter les crimes. Il n'y a pas de lien entre son abolition et la criminalité. Pourquoi une mort irréparable devant une culpabilité relative et circonstancielle? Et nous n'avons pas encore parlé des erreurs judiciaires qui longent les cours de justice. Tuer un homme, c'est reconnaître qu'aucune vie n'est sacrée.

### Y a-t-il une oeuvre, littéraire ou autre, concernant la peine capitale, qui vous a particulièrement touché ?

Le texte d'Albert Camus, *Réflexions sur la guillotine* (1957) que je résume ainsi : La peine de mort ne libère pas le corps social, elle lui ajoute, au contraire, une nouvelle souffrance. Loin de posséder une valeur exemplaire, elle n'intimide pas le futur meurtrier. En cela, elle est inutile. Elle sanctionne, écrit Camus, mais elle ne prévient rien.

### Quel est selon vous, le rôle des artistes dans la lutte pour l'abolition de la peine capitale ?

D'en parler. D'ajouter leur conscience à la réflexion publique. Comme disait Albert Camus, l'écrivain « doit montrer l'obscénité qui se cache sous le manteau des mots ». L'artiste doit dénoncer tout arsenal de répression de quelque nature ou forme que ce soit. Son rôle est de dire que la vengeance est la plus basse des jouissances et que sa justification est la pire des hypocrisies. Le rôle de l'artiste, c'est de défendre la vie, pas de planifier la mort. C'est le bon vieil Aristote, je crois, qui disait qu'« on ne remplace pas une tache par un trou. » Telle est ma conviction d'artiste et de citoyen.



**M<sup>e</sup> JULIUS GREY**  
Avocat spécialiste en droit administratif et en droit constitutionnel.

## « La peine de mort est un mal en soi »

### Pour quelle raison vous intéressez-vous à l'abolition de la peine capitale ?

La peine de mort est pour moi un cauchemar. Il est évident selon moi que l'État n'a pas le droit de tuer pour quelque raison que ce soit. La peine de mort est en soi une des questions morales les plus fondamentales de notre époque.

### Quel aspect de la peine de mort vous apparaît le plus important à étudier ?

L'aspect moral. Beaucoup d'abolitionnistes appuient leur argumentaire sur le fait que la peine de mort ne réduit pas la criminalité, qu'elle est, dans certains cas plus coûteuse, etc. Mais même dans le cas où l'application de la peine de mort par un État aurait des effets positifs (ce qui n'est jamais le cas), il serait inconcevable pour moi d'admettre que l'État puisse tuer. Il est essentiel de séparer la peine de mort de tout relativisme. La peine de mort est un mal en soi.

### En tant que spécialiste en droit constitutionnel, comment avez-vous réagi lorsque l'on a voulu rétablir la peine de mort au Canada en 1985-87 ?

Je suis contre toute tentative de réintroduction de la peine de mort au Canada. De plus, rien ne nous indique que la réintroduction de la peine de mort chez nous aurait des ramifications positives sur le taux de criminalité. Mais encore une fois, si c'était le cas, ce ne serait pas une raison valable. Notre mission est de convaincre la part de la société qui est toujours favorable à la peine capitale - qui, j'en suis certain, est de bonne foi - afin de les conscientiser et de leur faire réaliser les fondements néfastes sur lesquels ce châtiment repose.

## « Il faut sans cesse véhiculer le message contre la peine de mort »

### Qu'est-ce qui vous touche, en tant qu'avocat, quant à la peine de mort ?

Je suis avocat criminaliste, actif au sein de l'Association des avocats de la défense, en tant que tel, j'ai toujours été sensibilisé aux risques d'erreurs judiciaires. Éviter l'imposition de la peine de mort partout dans le monde revêt pour moi une très grande importance. Encore aujourd'hui, même au Canada, de nombreux dossiers fort bien documentés nous révèlent que des personnes ayant vécu parfois 15 ou 20 ans en prison sont innocentes. Il est facile de constater le tort irréparable causé à ces personnes, alors imaginez si elles avaient été exécutées... Une seule erreur est de trop pour la justice et la démocratie.

### Quel sera l'engagement du Barreau du Québec dans le 2<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort ?

En plus de la protection du public et de l'accès à la justice, le rôle du Barreau est de participer aux grands débats de société, de contribuer à son évolution. Il faut sans cesse véhiculer le message contre la peine de mort, car même au Canada, il ne faut pas tenir pour acquis qu'il est impossible que quelqu'un tente à nouveau de l'imposer un jour.

### Que dites-vous à vos confrères américains qui doivent faire face quotidiennement à des cas de condamnation à mort ?

J'invite les avocats américains, qui ne sont pas tous pour la peine de mort, à le faire savoir haut et fort, à promouvoir le fait qu'il existe bien l'option contraire aux États-Unis. Par exemple, récemment, toutes les condamnations à mort ont été suspendues en Illinois parce que trop d'irrégularités avaient été découvertes dans les dossiers. C'est dire que la situation est très critique là-bas.